

Règlement

Course nature de la grapille 2018

- **Article 1** : La course nature de la Grapille est une course pédestre ouverte à toutes et à tous, licenciés ou non, **autorisation parentale obligatoire pour les mineurs**.
- **Article 2** : l'Association La Torpésienne a souscrit une assurance responsabilité civile individuelle accident, contrat n° 2244756H. MAIF. Les licenciés bénéficient des garanties liées à leur licence. Les autres participants s'assureront personnellement et prendront sous leur responsabilité tout accident de santé pouvant être du à la suite directe de l'épreuve.
- **Article 3** : La course nature de la Grapille est une course pédestre disputée sur sentiers et chemins balisés pour des parcours de 7 Km (course ouverte aux cadets, juniors, seniors et vétérans ; 5 km pour les minimes) et 13 km (course ouverte aux cadets, juniors, seniors et vétérans). Courses jeunes gratuites l'après midi...
- **Article 4** : Nombre de coureurs est **limité à 500 sur les courses du matin** ; 400 pour celle de l'après midi.
Attention, les inscriptions seront closes dès que le nombre maximal de coureurs sera atteint.
- **Article 5** : Tarifs : 9 € pour le parcours de 7 km, 13€ pour le parcours de 13 km. Courses jeunes gratuites y compris le 5 Km le matin.
- **Article 6** : Sur les parties du parcours empruntant la voie publique, chaque participant devra se conformer au code de la route et sera seul responsable d'un éventuel manquement à ses règles.
- **Article 7** : Il est proposé 2 ravitaillements. (1 devant la salle polyvalente et 1 sur le parcours)

• **Article 8** : Chaque concurrent devra fournir une copie de licence sportive FFA (ou FF Triathlon) en cours de validité ou une copie de certificat médical **de non contre indication à la pratique de la course à pied en compétition de moins d'un an.**

Le coureur pourra prendre le départ uniquement si cette mention figure sur le certificat médical.

(Les copies ne sont pas restituées en fin d'épreuve) L'organisation décline toute responsabilité pour les coureurs sans dossard.

Rappel : aucun certificat médical ne sera délivré sur place, par le médecin de la course.

Cet article ne concerne pas les jeunes coureurs nés après 2007 (poussins et école d'athlétisme) car ces courses ne sont pas chronométrées.

Néanmoins, les organisateurs incitent fortement les parents à faire examiner leur enfant par un médecin afin de détecter d'éventuelles contre indications à la course à pied.

• **Article 9** : Date limite des inscriptions : jusqu'au 17 octobre* par courrier (cachet de la poste). Les inscriptions courrier sans le paiement de la course sont refusées.
En ligne sur le site : <http://taktik-sport.com/>

***Attention, les inscriptions pourront être closes avant cette date dès que le nombre maximal de coureurs sera atteint.**

• **Article 10** : Les dossards seront retirés soit la veille de la course de 16h à 18h ou le jour de l'épreuve à partir de 8 h à la salle polyvalente.

• **Article 11** : Le dossard doit être fixé de façon visible (torse) sur le coureur (l'organisation ne fournit pas d'épingles à nourrice)

• **Article 12** : Tout coureur franchissant la ligne d'arrivée sans puce ne sera pas classé. De plus, toute perte de puce sera facturé 10 €.

• **Article 13** : Le départ de l'épreuve 7 km (et 5 km) sera donné à 9h30. Le départ de l'épreuve 13 km sera donné à 9h35. Les courses jeunes débutent à partir de 14h15.

• **Article 14** : En cas de mauvais temps, les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve ou de modifier son parcours.

- Article 15 : Tout participant faisant preuve d'anti-sportivité ou manquant de respect aux bénévoles sera disqualifié. (Aucune réclamation possible).

- Article 16 : Aucun remboursement ne sera effectué. (Les coureurs peuvent venir chercher leur lot.) L'échange de dossard est interdit.

- Article 17 : Les bâtons de course sont interdits.

- Article 18 : L'accompagnement des coureurs par des vélos (ou autres moyens de locomotion) ou animal est strictement interdit. (Le parcours est interdit aux personnes sans dossard)

- Article 19 : Tout concurrent renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisation pour l'utilisation faite de son image.

- Article 20 : Possibilité de faire garder gratuitement son sac (sans objet de valeur). L'organisation se décharge de toute responsabilité en cas de vol.

- Article 21 : La remise des prix se fera à partir de 11h à la salle polyvalente.

Un lot souvenir sera offert à chaque participant.

- Article 22 : Récompenses :

un lot sera attribué au club ou à l'association la plus représentée sur les courses du 7km et du 13km .

La présence des participants récompensés est obligatoire, en cas d'absence les prix seront acquis par l'organisation.

13 Km : prime pour les 3 premiers et les 3 premières du classement général.

Lot, coupe ou médaille au premier de chaque catégorie H & F.

7 Km : Lot, coupe ou médaille :

- aux 3 premiers du classement général H & F.
- au premier de chaque catégorie H & F.

5 Km : minimes un lot au premier H & F.

Les organisateurs :

Emmanuel GAY et Guillaume GLANAUD LECOMTE